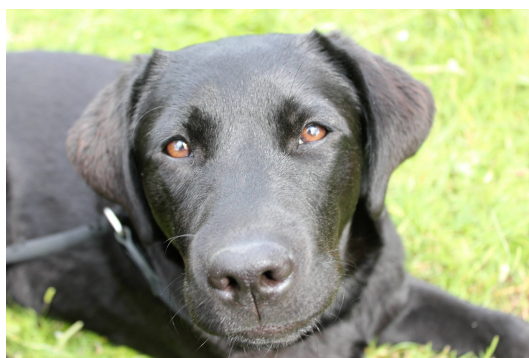


AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION



Ajouter un chien sur sa carte professionnelle

Objectifs :

Maîtriser et utiliser son nouveau chien dans le cas de la légitime défense et la détection d'intrus pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes, lui apprendre l'obéissance et la sociabilité.

Formation non-certifiante

PUBLICS CONCERNÉS :

Agent Cynophile de Sécurité et de Prévention en activité souhaitant rajouter ou renouveler un chien sur sa carte professionnelle

VIE ACTIVE :

Métiers de la prévention de la sécurité des biens et des personnes, salarié d'une entreprise de sécurité

Rythme : 35h/semaine

PRÉ-REQUIS

Pour le maître :

- Etre titulaire d'une carte professionnelle "Agent Cynophile de Sécurité et de Prévention" en cours de validité conformément au Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure
- Etre propriétaire de son chien
- Présenter une attestation d'assurance responsabilité civile

PRÉ-REQUIS

Pour le chien :

- 14 mois minimum à l'entrée en formation
- A jour de vaccination (C.H.P.Pi.L.) et antirabique (rage). Toux de chenil fortement conseillé
- Pour les chiens de 2ème catégorie, test comportemental et à jour des formalités administratives
- Chien de 1ère catégorie interdit

COÛT DE LA FORMATION ET FINANCEMENT

Frais pédagogiques : 15 € de frais de dossier

Prix individuel : 980 €

Financements possibles : Plan de formation de l'entreprise, Pôle Emploi, OPCO, Auto-financement

Hébergement et restauration possibles Voir modalités avec le Centre

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

POUR NOUS CONTACTER

(RENSEIGNEMENTS AUPRES DU CHARGÉ DE RECRUTEMENT)

Château Ringuet - 86501 Montmorillon Cédex
05.49.91.97.20



DURÉE DE LA FORMATION

70 heures minimum

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité
- Icad et carnet de vaccination du chien
- Certificat de naissance si le chien est inscrit au LOF

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation dispensée en présentiel
 - Apports théoriques
 - Mise en situation professionnelle
- Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de cette formation pratique correspond aux différents objectifs définis par l'arrêté du 27 juin 2017.

- Législation
- Obéissance
- Sociabilité
- Déconditionnement
- Frappe muselée
- Détection de jour
- Travail sur site de nuit : interpellation

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

- Evaluation identique à celle requise pour l'obtention du titre ACSP (détection, obéissance, mordant costume défense du maître, frappe muselée, mordant déconditionné, mise en situation de nuit)
- Obtention d'une attestation de réussite de l'examen
- Enquête de satisfaction

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

- Admission après vérification des pièces administratives
- Inscription selon planification de la session et places disponibles



ACTIVITÉS ET ENVIRONNEMENT DE L'AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION :

- *il apprend à son chien à appliquer les instructions (obéir, identifier certaines odeurs, rapporter des objets...)* ;
- *il organise des mesures préventives pour prévenir les dégradations, les vols, les agression ;*
- *il sensibilise les salariés et les visiteurs aux consignes et réglementations de sécurité ;*
- *il organise des actions en situation d'urgence et trouve des solutions adaptées.*



POUR NOUS CONTACTER

(RENSEIGNEMENTS AUPRES DU CHARGÉ DE RECRUTEMENT)

Château Ringuet - 86501 Montmorillon Cédex
05.49.91.97.20



cfppa.montmorillon@educagri.fr - www.formations-agrature.com - facebook.com/cfppamontmorillon

* Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS - MAI 2023